



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXXVI^e SESSION

Dakar, 5 au 8 juillet 2010

DOCUMENT N° 55

RESOLUTION SUR L'AVENIR DES PROGRAMMES JEUNESSE DE L'APF

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Dakar du 4 au 8 juillet 2010, sur proposition de la commission des affaires parlementaires ;

SOULIGNANT que les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont pris la décision de créer le Parlement Francophone des jeunes (PFJ) en 1999 lors du sommet de Moncton et qu'ils en ont confié la mise en œuvre à l'APF avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;

S'APPUYANT sur les résolutions adoptées à Yaoundé en 2000 et à Québec en 2001, décidant de tenir tous les deux ans un Parlement francophone des jeunes, sur le lieu de la Session de l'APF ;

RAPPELANT la décision de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) tenue à Paris en décembre 2002 dans le cadre de l'adoption de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie tendant à augmenter la dotation destinée aux actions de l'APF en faveur des jeunes pour soutenir la création de Parlements nationaux de jeunes ;

INSISTANT sur le ferme attachement des parlementaires francophones à ce programme nécessaire à la promotion de la démocratie en direction des nouvelles générations, exprimé notamment dans la déclaration adoptée lors de la réunion de son Bureau à Bujumbura ;

SOUCIEUSE de permettre aux jeunes francophones de faire l'apprentissage de la démocratie parlementaire et des valeurs civiques et d'exprimer leurs attentes en tant que jeunes citoyens ;

CONVAINCUE de l'importance de favoriser un dialogue sur les grands problèmes du monde et sur les attentes de la jeunesse entre les jeunes francophones d'une part et entre les parlementaires et eux, d'autre part ;

PRENANT ACTE ET SE FÉLICITANT de la Déclaration de Lomé sur les Parlements nationaux des jeunes adoptée lors de l'atelier de réflexion sur les Parlements nationaux des jeunes en décembre 2009 à Lomé (Togo) qui témoigne en particulier de la volonté des Parlements représentés de s'impliquer durablement dans ce programme ;

SE REJOUISSANT de la qualité de la collaboration entretenue avec les services compétents de l'OIF en particulier à l'occasion de l'évaluation des programmes jeunesse voulue par l'OIF ;

ESTIMANT qu'après 10 ans d'expérience, la tenue de cinq sessions du Parlement francophone des jeunes et l'émergence de quatre Parlements nationaux de jeunes (Mali, Burkina Faso, Gabon, Niger), une telle évaluation devait être menée ;

CONSCIENTE de la nécessité de consacrer les moyens disponibles pour ces programmes aux actions les plus efficaces pour les jeunes ;

PRENANT ACTE des recommandations et des pistes à explorer proposées à l'issue de l'évaluation tant par l'équipe des évaluateurs que par M. Pierre-André Wiltzer, ancien Président de la Commission politique de l'APF et ancien ministre de la Coopération et de la Francophonie ;

RECOMMANDE

- que l'APF et l'OIF étudient ensemble les moyens à mettre en œuvre pour développer également un Parlement francophone des jeunes virtuel destiné notamment à maintenir le contact entre les délégués entre deux sessions du PFJ et à établir un lien entre les PNJ ;
- que la création de Parlements nationaux des jeunes continue à être encouragée et que les jeunes représentants au PFJ des sections dont le Parlement dispose d'un PNJ soient élus au sein des PNJ,
- que chaque année un thème de réflexion en lien avec les préoccupations du mouvement francophone international, arrêté en commun par l'APF et l'OIF, soit soumis aux PNJ ;
- que l'association « Jeunes Francophones en action » soit associée aux réflexions concernant l'avenir des programmes jeunesse, encouragée dans sa volonté de créer un Réseau durable d'anciens membres des PFJ et des PNJ et participe à l'élaboration d'une « Charte des droits et devoirs » des membres du PFJ ;
- que des rencontres entre membres des PNJ au niveau régional ou sous-régional soient encouragées ;
- Concernant les sessions des PFJ :
 - qu'elles continuent d'être organisées tous les deux ans ;
 - qu'elles soient organisées dans le cadre des sessions de l'APF ou éventuellement à l'occasion des Jeux de la Francophonie ;
 - que la recherche de partenariats pour l'organisation des sessions du PFJ soit intensifiée ;
 - que le financement des déplacements des participants au PFJ soit réévalué en envisageant notamment une participation des sections participantes, des parlements nationaux des jeunes, de l'APF, de l'OIF et d'autres acteurs potentiels.